



Énoncé de principes d'éthique touchant les Autochtones

Vous êtes ici: [Accueil](#) [À propos de l'ACA](#) [Éthique](#)

Préambule

Les objectifs de l'Association canadienne d'archéologie comportent la promotion, la protection et la conservation du patrimoine archéologique du Canada et la diffusion des connaissances archéologiques. Les archéologues canadiens exercent leurs activités selon les principes de leur discipline et reconnaissent les intérêts des groupes touchés par leur recherche. Étant donné que le patrimoine des Premières nations constitue la majeure partie des richesses archéologiques canadiennes, le présent document propose un énoncé de principes pour guider les membres de l'Association dans leurs rapports avec les Autochtones.

<-break->

Principes

Les membres de la CAA/ACA conviennent de respecter les principes suivants :

I Consultation :

1. Reconnaître les liens cultures et spirituels entre les Autochtones et la richesse archéologique.
2. Reconnaître l'intérêt fondamental des Autochtones envers la protection et la gestion de la richesse archéologique, de son interprétation et de sa mise en valeur.
3. Reconnaître et respecter le rôle des communautés autochtones par rapport à leur patrimoine.
4. Négocier et respecter les protocoles élaborés en consultation avec les communautés autochtones sur la conduite des activités archéologiques se rapportant à la culture autochtone.

II Participation des Autochtones :

1. Favoriser, en matière de recherche archéologique, de gestion et d'éducation, des partenariats avec les communautés autochtones fondés sur le respect mutuel et le partage des connaissances et du savoir-faire.
2. Soutenir des programmes officiels de formation en archéologie pour les Autochtones.
3. Soutenir le recrutement d'Autochtones comme archéologues professionnels.

III Sites et endroits sacrés :

1. Reconnaître et respecter le lien spirituel existant entre les Autochtones et des endroits et des caractéristiques du paysage hautement symboliques.
2. Reconnaître l'importance culturelle des restes humains et des objets connexes pour les Autochtones.
3. Respecter les protocoles régissant l'examen, l'enlèvement, la conservation et la réinhumation de restes humains et d'objets connexes.

IV Communication et interprétation :

1. Respecter l'importance culturelle de l'histoire orale et des connaissances traditionnelles dans l'interprétation et la mise en valeur des richesses archéologiques des Autochtones.
2. Communiquer les résultats des enquêtes archéologiques aux communautés autochtones sans délai indu et d'une façon accessible.

Tweets by @can_arch

CAA / ACA Retweeted



U of T Anthropology
@UofT_Anthro

Bruce Trigg's Impact on
Ontario Iroquoian Studies
academia.edu/17001813/Bruce
... via @academia



Bruce Trigg...
ABSTRACT
academia.edu

2h

CAA / ACA Retweeted



Donna Yates
@DrDonnaYates

